

Man And Biosphere

MAB, l'Homme et la Biosphère, est un programme de l'UNESCO conciliant préservation de la Biosphère et activités humaines. Il permet une reconnaissance au niveau international de territoires de grande valeur et à forts enjeux environnementaux.

Des zones spécifiques, appelées Réserves de Biosphère, recouvrant un écosystème ou plusieurs écosystèmes terrestres et côtiers/marins sont déterminées. Le classement en Réserve de biosphère se fait sur demande de l'Etat concerné et par désignation du Conseil International de Coordination. Ainsi il existe un réseau mondial des réserves de biosphère auquel les Etats participent à titre volontaire.

Les réserves de biosphère ont 3 fonctions :

1. Conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique
2. Développement durable des activités humaines
3. Appui logistique pour l'information, l'éducation, la recherche et la surveillance

Les réserves sont sélectionnées suivant 5 critères :

1. Etre représentative d'une grande région biogéographique et présenter une mosaïque d'écosystèmes
2. Posséder des paysages, des écosystèmes ou des espèces animales et végétales nécessitant d'être protégés
3. Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer les approches du développement durable au niveau régional
4. Avoir une taille suffisante pour remplir les trois premières fonctions
5. Proposer un zonage approprié :
 - Zone centrale

Cette zone doit être légalement établi par la loi nationale pour assurer une protection du patrimoine naturel. Elle doit posséder une superficie suffisamment importante pour remplir ses objectifs de conservation. En général il existe plusieurs zones centrales à cause de la non-uniformité de la nature et de l'utilisation historique du territoire par l'Homme

- Zone tampon

Elle est clairement délimitée et entoure la ou les zones centrales. Les activités humaines sont organisées pour faciliter les objectifs des zones centrales et non pour les entraver. Cette zone est un laboratoire grandeur nature pour étudier et optimiser le développement durable. Les modèles de développement ainsi mis en place pourront être exportés et appliqués en dehors de la réserve de biosphère.

- Zone de transition

Elle encercle la zone tampon. Elle accueille les activités humaines économiques et sociales ainsi que les villes et villages. Toutes les activités humaines doivent s'orienter vers un développement durable pour et avec la population locale.

La réserve de biosphère de Camargue (delta du Rhône)

Le périmètre actuel de la réserve de biosphère calqué sur celui de la réserve nationale créée en 1977 ne correspond plus au nouveau schéma de territoire. Une réforme a été établie et la révision de réserve de biosphère a été présentée officiellement le 17 novembre 2005. Le territoire choisit correspond au delta du Rhône et se divise ainsi :

- Les zones centrales
Elles sont 3 :
 - La zone centrale du complexe des étangs du système Vaccarès :
La réserve nationale actuelle, le complexe des étangs de Consécanière et des Impériaux, le domaine de la Tour du Valat et la réserve de chasse Maritime
 - La zone centrale de l'embouchure du Rhône dont les limites sont le domaine de la Palissade en rive droite et du Theys du Mazet et du Levant en rive gauche
 - La zone centrale du Vigueirat
- Les zones tampons
 - La zone tampon de l'île de la Camargue
 - La zone tampon du Grand Plan de Bourg
 - La zone tampon marine correspondant au territoire marin du Parc naturel régional de Camargue
- Les zones de transition
 - La zone de transition terrestre est l'espace à l'intérieur du delta pouvant influencer les zones centrales et tampons. Elle englobe la Camargue Gardoise et est limitée à l'ouest par les Costières, au nord par la plaine de Fourques et la vallée des Baux et à l'est par la plaine de la Crau.
 - La zone de transition marine s'étend jusqu'au 3 milles

Le plan d'actions de la réserve de biosphère s'organise suivant 4 orientations principales :

- Renforcer la cohésion entre les gestionnaires des espaces protégés pour créer un réseau déjà embryonnaire
- Favoriser une politique agri-environnementale pour améliorer la prise en compte de la fragilité des milieux naturels tout en aidant les agriculteurs volontaires adhérents à la démarche
- Appuyer les programmes à l'éducation au territoire
- Conduire la réflexion en matière d'études et de recherche dans la logique de la Réserve de biosphère.

Le Parc naturel régional de Camargue a un rôle d'animation et de coordination au sein du Comité de gestion de la Réserve de biosphère de Camargue.